

BORDEREAU DE RETOUR DES TITRES RESTO

RÉSERVÉ AUX FINANCEURS

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Ce **bordereau** doit être uniquement **utilisé par les financeurs, pour le retour des titres non utilisés par leurs salariés. Aucun bon de commande ne doit être joint à ce bordereau** au risque de ne pouvoir être traité dans les meilleurs délais.

Pour garantir la bonne réception de vos titres, retournez-les **par pli sécurisé**. (ex : en recommandé avec accusé de réception)

Afin d'invalider chaque titre, veuillez découper le coin en haut à gauche (ligne de pointillés et ciseaux), avant de nous les adresser.

Les titres sont traités par lecture optique. Veuillez ne pas agraffer, ni endommager le code barre et la série de chiffres au bas des titres.

Après lecture des titres reçus, vous recevrez un accusé de réception des titres validés, sous réserve que vous ayez renseigné votre adresse email à la création de votre compte.

Toute réclamation doit être formulée par écrit, **dans un délai de 30 jours**, à réception du règlement. Elle doit rappeler les informations que vous avez notées dans le cadre ci-contre.

À COMPLÉTER ET CONSERVER

N° client*

Date de retour des titres*

Nombre de titres retournés*

Montant total* €

***Merci de reporter ces informations sur le coupon à détacher ci-dessous**

Merci d'inscrire ici le millésime, le n° et la valeur d'un titre pris au hasard

€

Millésime N° de titre Valeur

Ce numéro à 9 chiffres figure en bas à droite de vos titres

Votre règlement interviendra par lettre-chèque 19 jours après la lecture des titres.

Découper selon les pointillés

Réservé aux financeurs pour le retour des titres non utilisés par leurs salariés.

N° client

Raison Sociale

Cadre réservé à Bimpli

D	
R	L
C	

Date de retour des titres

Nombre de titres retournés

Montant total €**

COUPON CI-CONTRE
À DÉTACHER ET RENVOYER
AVEC LES TITRES À :

**BIMPLI
BIMRE**

**ZA de Witry Les Reims
8 rue des Moissons
CS 40001
51110 Caurel**

05 61 61 10 40 Appel non surtaxé

**Sous réserve de contrôle - C'est le résultat du comptage du centre de remboursement qui sera retenu.